



COMMUNE : 014 AIRE SUR LA LYS
ARRONDISSEMENT : 62 SAINT OMER
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE SAINT-OMER

N° 1259 COM (1)

TAUX
FDL
2026

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025 1	Taux de référence 2026 2	Taux plafonds 2026 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2) 5	Taux votés 2026 6	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	11 395 416	51,32	124,37	11 596 000	5 951 067	51,32	5 951 067
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	291 360	60,07	121,03	295 200	177 327	60,07	177 327
Taxe d'habitation (TH)	577 424	24,10	58,37	397 500	95 798	24,10	95 798
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Total				6 224 192			
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) – article 1407 ter (CGI)	>>>	>>>	>>>	>>>	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2026	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026)	6 224 192 €

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Total des produits attendus

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	Produit total souhaité			
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)				
Taxe d'habitation (TH)				
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			

Si la diminution sans lien
des taux a été décidée en 2026,
cochez la case : ☐

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
53 078			437 857	77 291	641 898	44 438	1 254 562

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 7)	6 224 192	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	1 254 562	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026	7 478 754
---	-----------	---	--	-----------	---	--	-----------

À ARRAS

Le 16 MARS 2026

Pour la Direction des Finances publiques,
JEAN-MARC LELEU

MAIRIE D'AIRES SUR LA LYS
Le 08/04/2026

Pour la Commune,

Aire-sur-la-Lys
Claude Disang

Feuille à compléter et à retourner systématiquement au seul service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS										2. BASES EXONÉRÉES										4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFR ET PYLÔNES									
Taxe foncière sur le bâti :										Taxe foncière sur le bâti :										a. Éoliennes et hydroliennes									
a. Personnes de condition modeste										a. Par le conseil municipal										b. Centrales électriques									
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte										b. Par la loi										c. Centrales photovoltaïques									
c. Locaux industriels										388 808										d. Centrales hydrauliques									
d. Logements sociaux et longue durée										2 909										e. Centrales géothermiques									
Taxe foncière sur le non bâti :										23 188										f. Transformateurs électriques									
Taxe d'habitation :										1 524										g. Stations radioélectriques									
a. Dotation pour perte de THLV										a. Par le conseil municipal										h. Installations gazières et autres									
b. Dotation pour recentrage THRS										b. Par la loi										i. Taxe sur les pylônes									
c. Mayotte										>>>										53 078									
Cotisation foncière des entreprises :										3. BASES DE TAXE D'HABITATION										5. RÉFORMES FISCALES									
a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire										a. Résidences secondaires et assimilées										a. TVA compensant la TH									
b. Base minimum										b. Logements vacants soumis à la THLV										b. TVA compensant la CVAE									
c. Locaux industriels										c. Correction des bases THRS										c. Coefficient correcteur									
d. Autres allocations										d. Correction des bases THLV										d. Taux FB commune 2020									
										e. Correction des bases MTHRS										e. Taux FB département 2020									
										>>>										>>>									
										166 800										1,006908									
										230 700										29,06									
										-63 186										22,26									
										- 119 859																			
										>>>																			
6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX										6.1. TAUX PLAFONDS										6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE									
Taux moyens communaux de 2025 au niveau :										Taux des EPCI de 2025										Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2025 au niveau :									
national 12										Taux plafonds de 2026										a. National									
départemental 13										14										b. Communal									
39,79										127,48										Taux maximum :									
51,19										127,98										a. Taux communal majoré à ne pas dépasser									
23,67										71,13										b. Taux maximum de la majoration spéciale									
>>>										>>>										>>>									
6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2026 au titre de laquelle...										6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH										Taux de CFE perçue en 2025 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique									
a. ...la diminution sans lien a été appliquée										a. Taux moyen départemental										26,84									
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés										b. Taux maximum de la majoration																			